

Etats Généraux de l'Industrie... L'arnaque.



SOMMAIRE

Dossier

7

Les moyens existent pour une
autre politique industrielle.

Politique industrielle
Les États Généraux.

12

Actualités
Procès AZF.

13

03 | IDÉES

ATTENTION

N°1
EN VUE!

01 | TERRAIN
Emploi,
une génération
sacrifiée → 25

02 | OUTILS
Vacances, ne pas
partir, c'est mourir
un peu → 30

IDÉES
Territoires,
le dialogue social
en débat → 44

LE MAGAZINE DE LA CGT DU 3 AU 16 NOVEMBRE
nvo
La Nouvelle Vie Ouvrière

OUTILS
CHRONIQUE JURIDIQUE

EN CHIFFRES

EMPLOI-DÉPENSE

Je suis en instance
d'indemnité de congés payés
Puis-je aller travailler ailleurs ?

Quelles sont les modalités de paiement des
congrés ?

Le salaire des intérimaires est-il
plus élevé que celui des salariés
titulaires ?

Le droit de retrait est-il
encadré par la loi ?

Le droit de grève est-il
encadré par la loi ?

Le droit de manifestation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de piquet de grève est-il
encadré par la loi ?

Le droit de refus de travail est-il
encadré par la loi ?

Le droit de solidarité est-il
encadré par la loi ?

Le droit de participation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de consultation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de négociation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de médiation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de conciliation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de médiation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de conciliation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de médiation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de conciliation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de médiation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de conciliation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de médiation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de conciliation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de médiation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de conciliation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de médiation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de conciliation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de médiation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de conciliation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de médiation est-il
encadré par la loi ?

Le droit de conciliation est-il
encadré par la loi ?

SORTIE
LE 20 NOVEMBRE
COMMANDEZ VITE!

Un numéro incontournable !

PASSEZ votre COMMANDE*

NVO 3401 / Prix unitaire : 2,80 €

2,20 € pour les syndicats

Nbr. ex. x 2,20 € = €

Je joins le règlement à la commande

Chèque n°

Banque

À l'ordre de la Vie Ouvrière

d'un montant de

* Ce numéro est compris dans l'abonnement

(Écrire en lettre capitales, merci)

Fédération Tél.

Société

(à préciser seulement si nécessaire à l'expédition)

Nom

Prénom

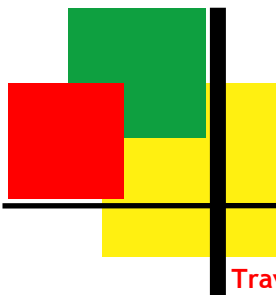
N° Rue

Code postal Ville

BON DE COMMANDE À RETOURNER : NVO

263, rue de Paris - Case 600 - 93516 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01.49.88.68.50 - 01.49.88.68.44 - Fax : 01.49.88.68.66



ÉDITORIAL

Travaillons ensemble à rassembler et mobiliser pour négocier sur nos revendications.

A quelques jours des fêtes de fin d'année, la Fédération souhaite à tous les syndiqués CGT, à leur famille, de bons moments de fête, de convivialité et de fraternité.

Ces quelques instants seront les bienvenus pour s'évader du quotidien, des difficultés auxquelles nous confrontent patronat et gouvernement avec leur politique de régression sociale : **bas salaires, menaces sur l'emploi, l'avenir, stress, pressions, dégradations des conditions de vie dans l'entreprise.**

Alors que les profits des multinationales attendus pour 2009 sont toujours de haut niveau, les chantres du libéralisme brandissent l'argument de la "crise" pour nous imposer reculs sociaux sur reculs sociaux.

Pour exemple, TOTAL atteint 8.7 milliards d'€ de profits pour 2009 et SANOFI AVENTIS, pour sa part, attend près de 9 milliards d'€.

La "crise" sert tous les prétextes à amplifier l'écart entre les riches et les pauvres, chaque jour apportant son lot de désinformation pour peser sur les consciences, faire accepter le recul social, recul sur les libertés individuelles et collectives, faire régner un climat d'incertitudes, de peurs, pour freiner, empêcher, le rassemblement des salariés surexploités.

Un mensonge d'État voulu par la connivence, les complicités du patronat et ses hommes de mains au gouvernement : **la Sécurité Sociale est démantelée, accusée de "déficits permanents", les salariés malades sont mis au banc des accusés.**

Des mensonges puisqu'ils font l'impasse sur les responsabilités et décisions politiques qui organisent, creusent volontairement ce "déficit" pour faire place aux soins dans le privé, les assurances.

n° 481

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.48.18.80.36

Fax : 01.48.18.80.35

<http://www.fnic.cgt.fr>

Email : fnic@cgt.fr

Directeur de la publication : J-M PETIT

Commission paritaire n° 0113 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Imprimé par Alliances

Issn = 0763-7497

Quelques vérités...

La décision d'imposer les indemnités des victimes d'accidents du travail devraient rapporter 150 millions d'€. Mais, gouvernement et patronat passent sous silence le coût de 4 milliards d'€ que représente la défiscalisation des heures supplémentaires que la Sécurité Sociale ne percevra pas.

Depuis 1990, tous les gouvernements ont contribué à déséquilibrer le financement de la protection sociale des salariés en exonérant de cotisations sociales les patrons au nom de l'emploi ! Alors que le chômage progresse toujours !

Ce sont 260 milliards d'€ que le patronat a conservé dans ses coffres !

L'État a une dette de 40 milliards d'€ envers la Sécurité Sociale. Actuellement, avec l'opération "États Généraux de l'Industrie", le gouvernement vise à soutenir les restructurations décidées par le patronat, les suppressions d'emplois, à faire payer la collectivité avec de nouvelles aides publiques données à fonds perdus.

La CGT ne saurait être complice de cette manœuvre politicienne.

L'économie du pays a un besoin urgent de progrès social par une autre répartition des richesses créées : 70 % de l'économie reposent sur la consommation des ménages.

Urgent donc de revaloriser les salaires, les pensions de retraites, pour redynamiser l'industrie, les services, l'emploi.

Le gouvernement refuse ces choix pour protéger les intérêts patronaux.

Il nous appartient à nous, salariés, population, de défendre nos intérêts et, pour cela, nous devons nous rassembler et agir collectivement. En réduisant de moitié les dividendes payés aux actionnaires, on dégagerait 120 milliards d'€, de quoi accroître l'emploi et les salaires.

L'année 2010 sera ce que nous aurons décidé d'en faire : soit nous restons isolés et là, attention aux reculs sur les salaires, les retraites, les emplois ; soit nous nous serrons les coudes, unissons nos forces pour gagner sur nos légitimes revendications.

Toute la CGT est appelée à travailler en ce sens.

Laboratoires Manceaux, Victoire !

Une première aux laboratoires Manceaux du Mans.

Les salariés se sont mobilisés derrière les syndicats et gagnent sur leurs revendications !

- 1.5 % sur les salaires au 1^{er} novembre 2009 ;
- Mise des salaires à un taux de 7 % de la grille conventionnelle au 1^{er} juin 2010 ;
- Augmentation de 120 € bruts par mois au 1^{er} novembre 2009 pour le personnel du pôle de garde ;
- Valorisation du travail du dimanche et des jours fériés à raison de 5 € de l'heure ;
- Mise en place d'une commission "conditions de travail" sous la responsabilité du CHSCT ;
- Mise en place d'un service de garde, mobilisable hors conflit collectif, pour assurer la sécurité des patients, rémunéré comme les jours fériés.

Non seulement c'est une victoire sur les revendications, mais pendant cette lutte, les salariés se sont parlés et sont sortis de l'isolement dans lequel le patronat les avait cantonnés.



Le Comité Exécutif Fédéral a décidé de la date & du lieu de notre prochain congrès fédéral.

Tous les syndicats de la Fédération doivent dès à présent noter ces dates et réfléchir à organiser leur participation à ce congrès.

Vous recevrez très prochainement le bulletin d'inscription ainsi que les modalités pratiques et financières pour participer à cet événement.

Quatre thèmes seront proposés à la réflexion des syndicats pour notre 38^e congrès, dans le cadre de sa préparation politique :

- Politique industrielle / Nos axes revendicatifs.
- Nos Conventions Collectives Nationales.
- Nous renforcer / Syndicalisation.
- Avenir de la Fédération.

Notre 38^{ème} Congrès Fédéral se déroulera du 11 au 15 octobre 2010 au Centre de Vacances ANCAV Touristra de Ramatuelle (83).

Des groupes de travail et de réflexion sont chargés par le Comité Exécutif Fédéral de préparer des outils et des documents de réflexion en lien avec ces 4 thèmes, documents qui seront envoyés aux syndicats.

Communauté d'intérêts

Et si lutte contre le réchauffement climatique et satisfaction des besoins en énergie étaient indissociables ?



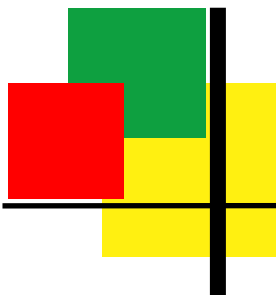
Pour Total, la satisfaction durable des besoins en énergie et la maîtrise de l'impact de ses activités sur l'environnement sont deux engagements prioritaires et indissociables. À la recherche de nouvelles ressources fossiles et renouvelables (solaire, biomasse, etc.), le Groupe œuvre à l'efficacité énergétique et à l'optimisation de ses procédés, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec son projet pilote de captage et de stockage de CO₂ dans le bassin de Lacq en France, Total développe une technologie innovante et prometteuse pour faire face au réchauffement climatique. www.total.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Notre énergie est votre énergie



TOTAL



Conférence de l'UFICT, du 5 au 7 mai 2010, à Vaison la Romaine (84).

Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise (ICTAM), **gagnez votre espace de liberté !**

La CGT est en règle générale perçue comme le syndicat des ouvriers. **Et pourtant la CGT, 1^{ère} Organisation Syndicale au niveau national, progresse parmi l'encadrement.**

Il n'y a qu'à apprécier les résultats qu'elle a obtenus dans cette catégorie aux dernières élections prud'homales de 2008.

Cela veut dire que cette population considère que la CGT peut les aider à répondre à leurs revendications.

Si les ICTAM représentent 43 % du salariat français, dans nos métiers très diversifiés qui composent la Fédération Nationale des Industries Chimiques, ils deviennent une catégorie bien présente du fait de la modernisation de nos outils de travail et de la qualification toujours plus grande qui est demandée aux ouvriers.

Certes, ce sont des salariés comme les autres, mais avec des spécificités du point de vue de leurs responsabilités, mais qui pour de multiples raisons :

- ☞ n'ont pas droit à la même information syndicale.
- ☞ n'ont pas le même soutien face à leur direction.
- ☞ n'ont pas les mêmes droits d'expression.

L'actualité récente a mis en évidence de façon dramatique (à France Télécom comme ailleurs) les problèmes auxquels ils étaient confrontés.

C'est à nous de prendre à bras le corps les revendications de ces catégories et la syndicalisation CGT.

Le collectif UFICT a décidé de mettre à l'ordre du jour de la conférence les questions du stress, des risques psychosociaux, ainsi que du renforcement de la CGT dans ces catégories.

Cette conférence est ouverte à tous les syndicats de la Fédération et a pour but de les aider à déployer une activité UFICT.

Dans les semaines à venir, chaque syndicat sera informé des modalités d'organisation de la Conférence.

Pour information, vous trouverez ci-dessous le déroulement de la Conférence :

Mercredi matin.

- Accueil des conférenciers.

Mercredi après midi.

- Bilan d'activité.
- Situation générale.
- Débat général.

Jeudi matin.

- Les risques psychosociaux et la santé mentale au travail.
- Quelle exposition chez les cadres et techniciens-nés ?
- Lien entre l'organisation du travail et les RPS.
- Comment faire ?
- Débat.

Jeudi après midi.

- Quelle approche syndicale des risques psychosociaux ?
- Agir en prévention chez les ICTAM.
- L'action des représentants du personnel dans la prévention des risques psychosociaux.
- Quelle coopération CE - CHSCT - DP sur la question des risques psychosociaux ?
- Quels moyens d'action concrets face aux réorganisations ?
- Débat.

Vendredi matin.

- Orga : situation et perspectives, campagne de syndicalisation.
- Qualité de vie syndicale de l'UFICT.



LES MOYENS EXISTENT POUR UNE AUTRE POLITIQUE INDUSTRIELLE.

Une étude de l'INSEE de 2007 indique qu'en termes de valeur ajoutée des industries manufacturières, la France se situe loin derrière l'Allemagne où la valeur ajoutée industrielle, avec 460 milliards d'€ est deux fois plus importante.

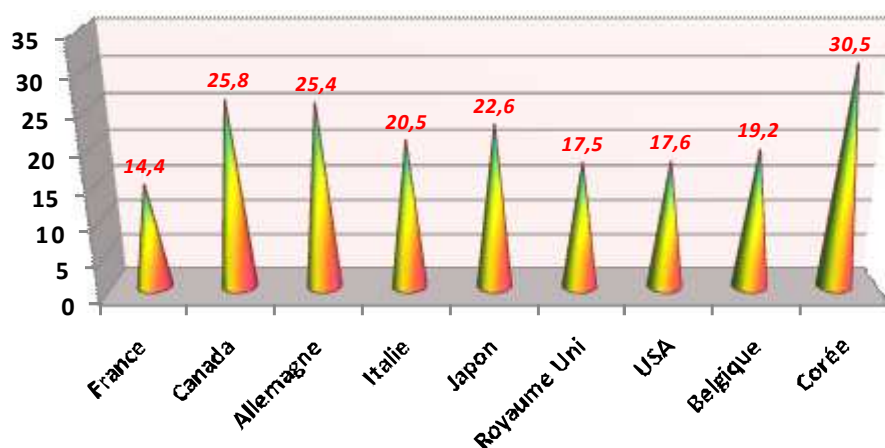
Les interrogations sur la place de l'industrie dans un pays comme la France ont donc une légitimité réelle.

En France, le débat sur la désindustrialisation tourne beaucoup autour des délocalisations, concept qui désigne le transfert du lieu d'implantation d'une activité de production vers l'étranger pour ensuite réimporter.

Tout en mesurant bien les dégâts opérés par les délocalisations, il faut remettre le phénomène dans un contexte plus large.

Des données récentes de l'EMCC de Dublin (*European Mentoring and Coaching Council - Observatoire de Dublin*) montrent que, sur 100 emplois détruits en France,

Part de l'industrie dans le PIB en % du PIB



Source : OCDE

il y en a moins de 5 que l'on peut imputer aux délocalisations, très loin derrière les faillites, fermetures ou restructurations internes.

"Il n'y a pas d'argent pour augmenter les salaires."

Qui peut croire cela ?

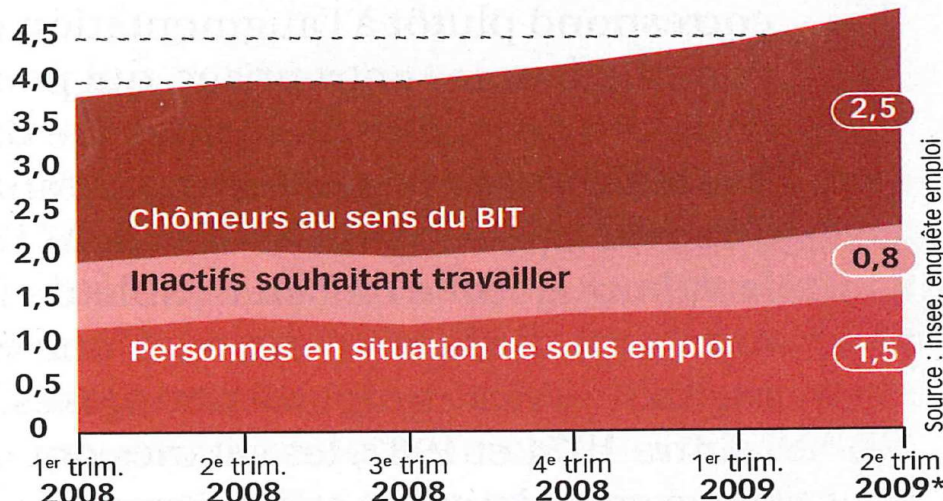
Pour justifier de tels bénéfices, les patrons du CAC 40 ainsi que Laurence PARISOT développent toute une argumentation qui est loin d'être fondée...

Ils disent que 75 % de leurs bénéfices sont réalisés à l'étranger, et seulement 1/4 en France, par conséquent, ils bénéficient de la croissance mondiale et non de l'économie française.

Leurs activités internationales n'ont-elles pas une origine française, construite sur le savoir-faire et les compétences des salariés français... ?

A la frontière du chômage

Nombre de personnes en sous-emploi, d'inactifs souhaitant travailler et de chômeurs, en millions

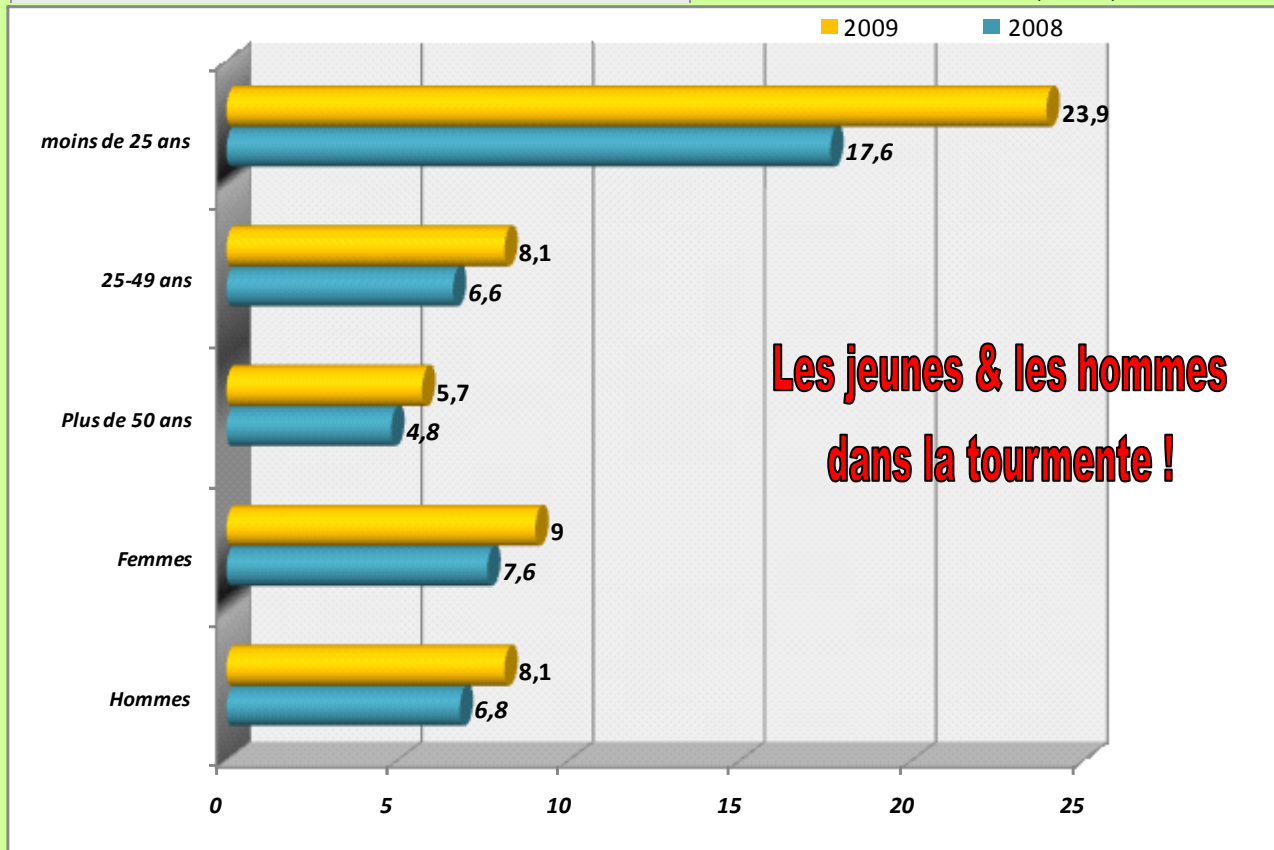


Source : Insee, enquête emploi

* Provisoire.

Taux de chômage trimestriel au sens du BIT en France métropolitaine par sexe et par âge, en %.

Source : INSEE, enquête emploi.



EDF, Peugeot, Renault, PPR, Vinci, Bouygues, Carrefour, Crédit Agricole, BNP, Société Générale, ... font-ils vraiment 1/4 de leurs bénéfices en France ?

rien aux cotisations sociales rapporteraient 71 milliards d'€ s'ils étaient taxés au même titre que les cotisations patronales actuelles.

35 milliards abonderaient l'assurance maladie, 22 milliards les retraites, 14 milliards les familles.

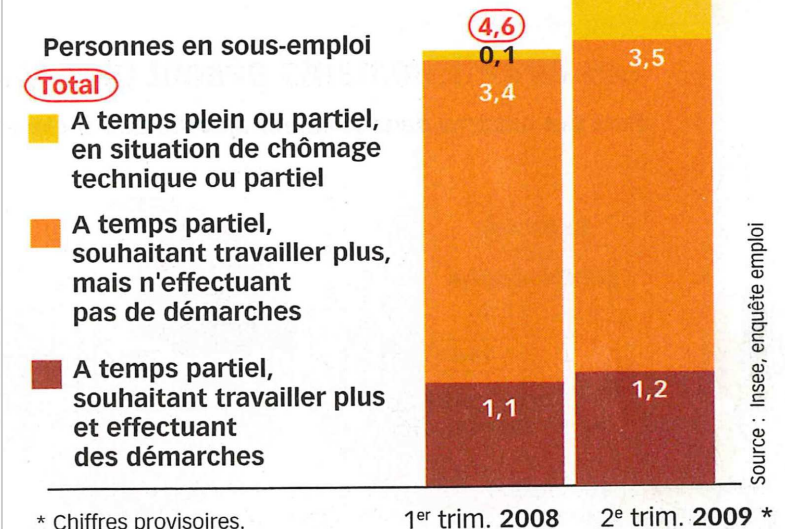
En admettant qu'ils disent vrai, les bénéfices réalisés en France ne représenteraient que 23.66 milliards d'€ !

- En 2005, les entreprises ont perçu 65 milliards d'€ d'aides publiques (Source : La Tribune).
- Elles ont bénéficié de 23.6 milliards d'exonérations de cotisations sociales (Source : Rapport de la Cour des Comptes).
- 30 milliards d'€, c'est le montant de baisse d'impôt pour les ménages les plus riches chaque année.
- Entre 2000 et 2005, les actionnaires des entreprises du CAC 40 ont vu leurs dividendes augmenter de 71.1 % (Source : Ixis CIB pour le magazine CAPITAL).
- Les investissements pour développer l'appareil productif ont reculé de 41.4 % sur la même période (Source : Ixis CIB pour le magazine CAPITAL).

Les cotisations sur les revenus financiers des entreprises qui ne contribuent en

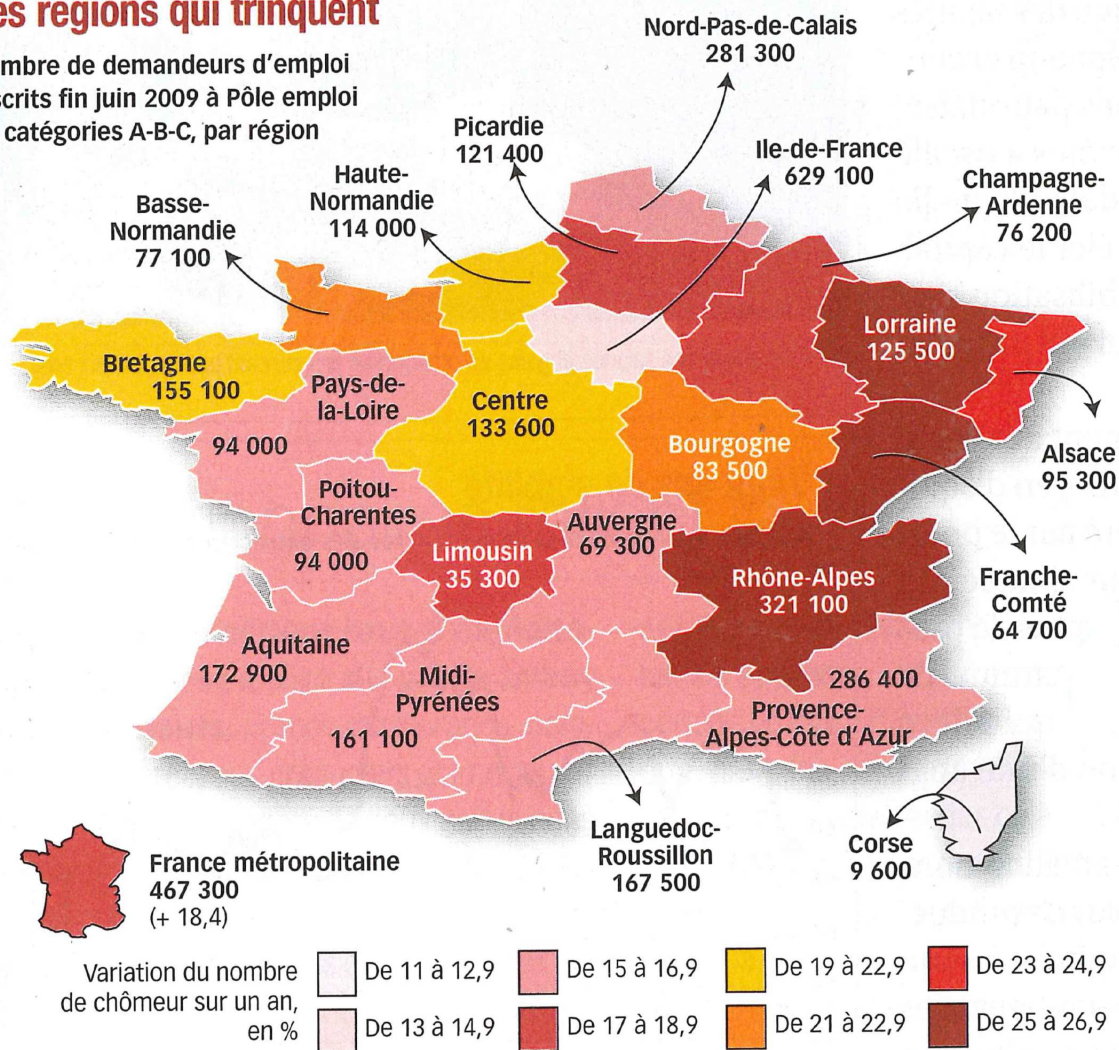
Le chômage partiel alimente le sous-emploi

Personnes en situation de sous-emploi au sens du BIT, en % du nombre de personnes en emploi (moyennes trimestrielles)



Les régions qui trinquent

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin juin 2009 à Pôle emploi en catégories A-B-C, par région



Pourrait-on encore parler de déficit de la Sécu ?

En 2007, un salarié travaillant à temps complet dans une entreprise du secteur privé ou semi public gagne en moyenne 2661 € par mois en salaire brut et 1997 € en salaire net de tous prélèvements à la source.

Ce salaire brut moyen représente donc un peu plus de deux fois le montant du SMIC brut mensuel (1267 € - Chiffres INSEE 2007).

Les moyens existent pour sortir du contexte économique et social actuel, il manque la volonté politique, à nous tous d'en décider.

En prenant 10 milliards d'€ sur les 71 milliards cités précédemment et prenant comme référence ce salaire moyen brut (2661 €/mois), nous serions en capacité de créer 3 750 000 emplois.

Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

Le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise.

En reprenant ce salaire moyen net pratiqué de 1997 €, ce sont environ 5 millions d'emplois qu'il serait possible de créer, c'est-à-dire pratiquement l'éradication du nombre de sans emploi reconnu officiellement dans le pays.

A méditer... !

Plus globalement, ne devient-il pas nécessaire d'identifier
le travail à un bien collectif ?

L'enjeu est de conforter des normes collectives,
d'empêcher qu'elles ne soient absorbées par celles du privé et de la rentabilité
et de leur donner une portée nouvelle.

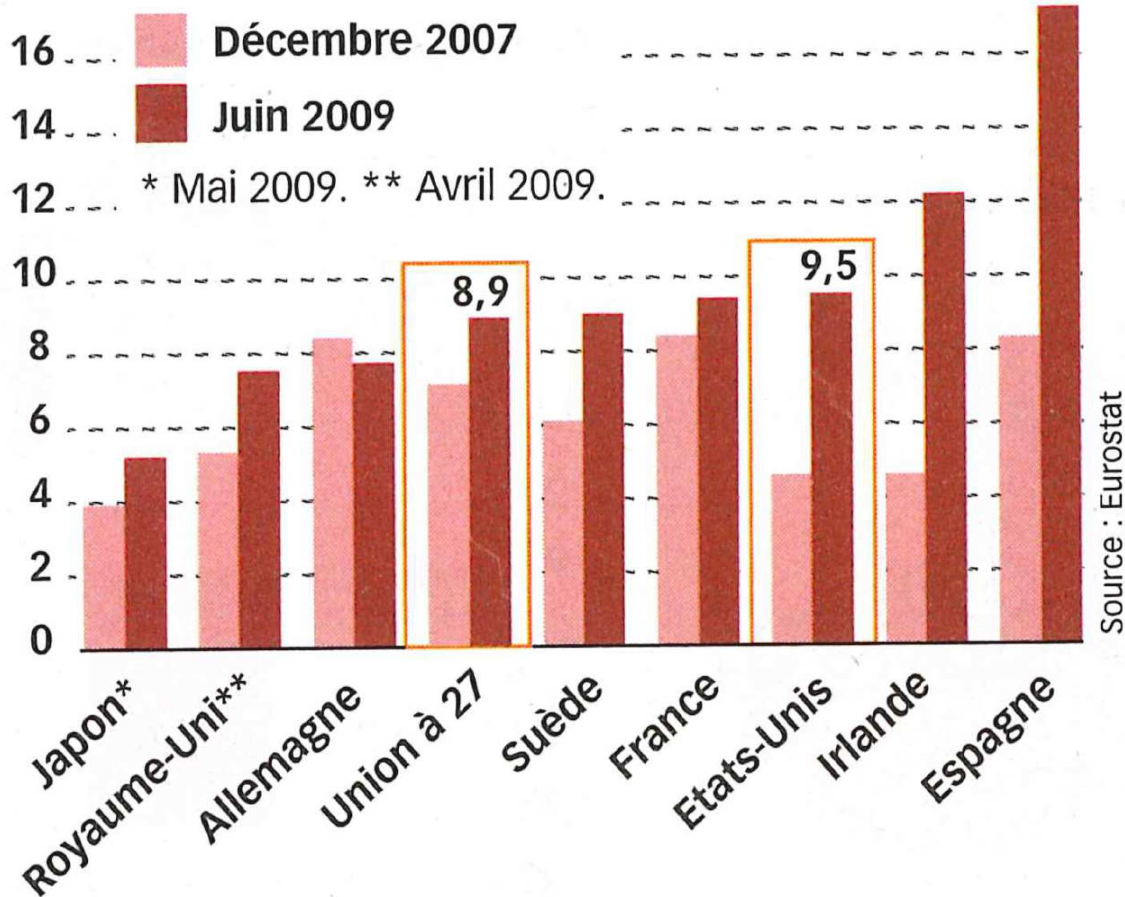
La gestion de l'emploi et du marché du travail ne peut être conservée
sous la tutelle des entreprises et de leurs besoins immédiats.

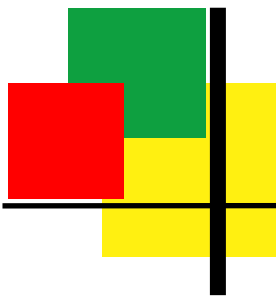
N'est on pas aujourd'hui en capacité d'apporter des innovations
du même type que celles qui ont conduit à la mise en place des conventions
collectives par le passé ?

La responsabilité des pouvoirs publics
est alors engagée.

Les Etats-Unis rattrapent l'Europe

Taux de chômage harmonisés, en %





LES LUTTES

Rio Tinto Alcan, suppressions d'emplois, usine en danger.

Le 13 octobre 2009, la Direction Générale de la société Aluminium Pechiney (groupe Rio Tinto), annonçait la suppression de 321 postes en France.

Le site de St Jean de Maurienne, avec 179 postes supprimés à l'usine et au LRF, est le plus touché.

Dès 2005, le syndicat CGT avait proposé un projet industriel avec l'extension du site pour préparer le passage de 2012, année où le contrat d'énergie avec EDF prendra fin.

Malheureusement, Alcan, puis Rio Tinto, ont refusé ce projet.

Le site de St Jean a dégagé plus de 450 M€ sur les 7 dernières années, donc largement suffisant pour financer les investissements.

RIO TINTO a présenté ses résultats du 1^{er} semestre 2009 : un bénéfice de 2.6 M\$ et annonce d'un bénéfice prévisionnel de 4.5 M\$ pour l'année 2009 !

Le syndicat CGT a interpellé les pouvoirs publics et EDF.

Car si en 2005, avec la création d'Exeltium, Rio Tinto annonçait la possibilité de disposer d'énergie, Exeltium ne sera pas pour St Jean de Maurienne !

Là encore, malgré les interventions, rien n'a bougé.

Tout le monde, à tous les niveaux, connaît donc depuis longtemps la problématique de l'avenir industriel de l'usine et du LRF.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pas d'énergie suffisante, pas de projet industriel, par contre, des suppressions d'emplois massives.

Demain, la vallée de la Maurienne sera-t-elle encore la vallée de l'aluminium ?

Si le syndicat CGT, force de propositions et de négociations, ne cherche pas aujourd'hui des coupables, il cherche des responsables à même d'imposer que cette usine, plus que centenaire, soit encore et pour longtemps le berceau et l'avenir de l'aluminium.

En Décembre 2008, un projet de réduction des coûts de l'ordre de 20 M\$ sur 4 ans.

La moitié des réductions se faisait sur le dos des effectifs, les réorganisations et le recours accru à la sous-traitance.

Mais, plus on réduit la capacité de production, plus on réduit les effectifs !

Rio Tinto refuse toujours de travailler sur un véritable projet industriel pour un avenir du site et refuse la possibilité pour St Jean de Maurienne de disposer d'énergie au delà de 2012.

Depuis des décennies, la recherche issue du LRF était installée sur le site de production en pilote industriel, ce qui faisait de St Jean une vitrine mondiale de la fabrication d'aluminium.

Depuis des décennies, des générations d'ouvriers, de chercheurs, en passant par les ingénieurs et tout

le personnel, ont travaillé sur des installations à la pointe de la technologie et mis au point des procédés reconnus dans le monde entier.

Les suppressions d'emplois sur le site ont des conséquences directes sur les activités des sous-traitants, sur les services publics, sur les finances locales, sur les commerces, et que rien, non rien, ne remplace les emplois industriels.

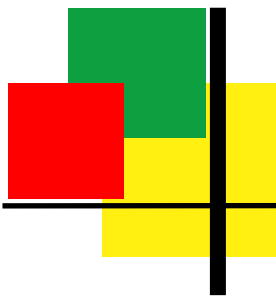
La disparition d'un emploi industriel fait disparaître, à terme, 4 emplois induits.

Les mobilisations se multiplient depuis le mois de juillet (notamment les 19 & 24 novembre derniers, avec les salariés de Rio Tinto Alcan La Bathie) regroupant la quasi-totalité des salariés y compris dans la maîtrise.

Beaucoup de salariés de l'usine et la population de la vallée commencent à croire que l'impossible est possible, c'est à dire gagner !

C'est pourquoi, le syndicat CGT continue de mener la bataille avec détermination afin de défendre les intérêts des salariés et des populations de la vallée de la Maurienne et pour des perspectives industrielles.





Les États Généraux de l'Industrie... ... l'arnaque !

A lors que depuis des années, quels que soient les gouvernements, les industries étaient effacées des discours pour plébisciter l'économie de services ou bancaires, **l'intensification de la casse industrielle et des fermetures d'usines ont imposé un débat sur ces questions !**

Les luttes massives, dures, des salariés confrontés à un avenir de chômeurs, ont fait bouger les lignes, imposant au patronat et gouvernement des reculs...

Il est clair que les salariés défendent avec fermeté et justesse leurs intérêts par tous les moyens.

Face à ces situations, le patronat appelle les pouvoirs publics à l'aide avec un objectif : celui de réussir les restructurations industrielles plus facilement.

En réponse aux attentes patronales, comme pour le secteur automobile, l'État engage la tenue d'"États Généraux" sur les industries dans le pays.

Personne n'est dupe. Si les patrons applaudissent, c'est qu'ils ont été rassurés et que la puissance publique n'ira pas à l'encontre de leurs intérêts financiers.

Et ce n'est pas un hasard du calendrier si ces "États Généraux" sont engagés partout, au plan national, dans les régions et départements pour se terminer à l'aube des élections politiques régionales.

La CGT prend toute sa place dans les multiples réunions, avec pour seule volonté, de faire prendre en compte les besoins des salariés et de la population avec le maintien de nos emplois, de nos industries, et pour ce faire, obtenir plus de droits pour peser sur les stratégies des entreprises, avec notamment :

- ☞ Droit de véto (*blocage*) des licenciements pour les représentants du personnel.
- ☞ Obligation de négociations sur la base des contre-propositions des représentants des salariés soutenus par leurs experts.
- ☞ Interdiction de licencier pour toutes industries déclarant des profits.
- ☞ Suppression et remboursement de toutes les aides publiques en cas de licenciements dans ces entreprises.

La CGT portera ces revendications et refusera tout projet consistant à créer de nouvelles aides financières à des industriels qui depuis des années cassent et délocalisent nos industries sur le plan national.

La CGT ne sera pas simple figurante dans ces "grandes messes" : si les revendications des salariés ne sont pas prises en compte, la CGT prendra ses responsabilités en quittant ces États Généraux.

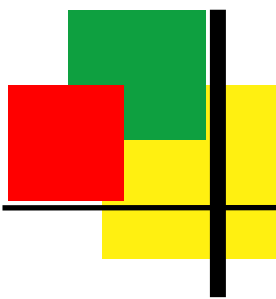
La CGT ne sera pas complice d'un show médiatique et politique organisé par le Président de la République.

En tout état de cause, ce qui est sûr c'est que tout au long de ces États Généraux, **la mobilisation des salariés est incontournable.**

Comme le dit si bien le mot d'ordre de la CGT, *"ce n'est pas dans les salons que nous obtiendrons satisfaction, il faut lutter, il faut se syndiquer CGT !"*.

C'est la voie que nous vous invitons tous à suivre pour renforcer notre CGT.





Déclaration de la FNIC CGT sur le procès AZF.

Le 19 novembre 2009, le tribunal, dans ses attendus, a requis tous les arguments qui ont été avancés par les parties civiles.

Il a ainsi été reconnu contre le groupe TOTAL : des fautes organisationnelles, des manquements à ses obligations en matière de sécurité dans le cadre du classement SEVESO seuil haut, des tromperies de la part des experts de TOTAL sur les essais en laboratoire, une impossibilité de l'exploitant à justifier son incapacité de maîtrise des risques, du refus de la commission d'enquête interne de collaborer avec le Procureur de la République.

Malgré ces éléments accablants, le tribunal a prononcé la relaxe des prévenus, à la surprise générale, plongeant les victimes dans l'indignation et l'incompréhension.

Le Parquet a fait appel de cette décision.

La FNIC CGT approuve cet appel et explore toutes les autres voies de recours possibles. Nous considérons néanmoins, que ce jugement représente véritablement la deuxième catastrophe d'AZF.

- L'absence de sanction pénale ne peut que conduire à la poursuite de la même politique.
- C'est un encouragement pour le patronat, un signal pour poursuivre dans la voie de la déréglementation, de la désorganisation du travail, la sous-traitance, la précarité.

Dans ces conditions, demain, un autre AZF se produira.

Ce jugement de relaxe ne fait pas honneur à la justice française, qu'on peut qualifier à l'occasion de ce procès, de "justice de classe".

Nous espérons que ce jugement ne soit pas l'illustration d'une perte d'indépendance de la justice comme le souhaite le pouvoir politique actuellement avec la suppression du juge d'instruction et la remise en cause de la justice Prud'homale.

En tout état de cause, la sécurité des salariés et de la population ne souffre aucun compromis.

L'enjeu majeur pour la CGT dans son intervention, est de tout mettre en œuvre pour contraindre les patrons à prendre toutes les dispositions pour que la sécurité tant des hommes que des installations, devienne une priorité, prenant en compte :

- ✗ L'interdiction de la sous-traitance notamment en cascade, facteur de risques que personne ne peut ignorer ;
- ✗ L'imposition d'une organisation du travail s'appuyant sur des emplois stables, qualifiés et en nombre suffisant ;
- ✗ Un renforcement de la réglementation et des contrôles ;
- ✗ L'amélioration des moyens et des attributions des CHSCT ;
- ✗ La création de conditions par l'information, le débat, pour que les salariés, les populations, soient acteurs et partie prenante d'un sujet qui les concerne directement.



Campagne de renforcement 2010,

c'est parti !



La campagne de renforcement débutera officiellement le 21 janvier 2010 par une journée d'études à la Fédération.

Les secrétaires et les trésoriers des syndicats s'y retrouveront pour construire dans la syndicalisation les moyens de la lutte.

Du matériel spécifique est élaboré pour cette campagne.

- Des affiches mises à disposition lors de cette journée ;
- Un tract sous forme de dépliant recto verso élaboré en couleur dont vous trouverez un exemplaire dans les pages suivantes. (et aussi sur le site Internet de la FNIC CGT : www.fnic.cgt.fr)



Partout, posons la question du renforcement de notre syndicat, de la CGT.

Distribuons massivement le dépliant, non seulement là où nous sommes, mais aussi là où la CGT n'existe pas.



A quoi sert un syndicat ?

Pourquoi se syndiquer ?

Beaucoup de salariés se posent la question. Pourtant, quand ils ont un problème avec leur employeur, ils se tournent naturellement vers les syndicats, et souvent vers la CGT.

Car, le syndicalisme a une histoire : *la CGT est le plus ancien des syndicats existants en France. Créée en 1895, elle a aidé les salariés depuis plus d'un siècle à défendre leurs intérêts matériels et moraux.*

Elle a contribué au développement des luttes qui ont permis de gagner des acquis sociaux importants tout au long du XXème siècle :

- La journée de 8 heures, puis la réduction progressive du temps de travail ;
- Les congés payés ;
- La retraite ;
- La Sécurité Sociale ;
- De nombreuses garanties collectives...

Tous ces droits ont été conquis grâce aux syndiqués et à l'action collective

Et aujourd'hui, il n'y aurait plus rien à défendre ?

Ni à gagner ?

Au contraire, en France comme partout en Europe, dans les pays développés, tous les acquis sociaux sont attaqués et tirés vers le bas.

Ainsi, pour nos Conventions Collectives, il est urgent de construire un rapport de forces plus conséquent pour gagner des droits nouveaux.

Les restructurations touchent le secteur public comme les entreprises privées et entraînent des pertes considérables d'emplois.

La recherche du profit à tout prix au détriment de la satisfaction des besoins des populations conduit dans tous les domaines à des choix inacceptables et à la mise en concurrence des salariés entre eux.

Il faut créer davantage de syndicats CGT dans les entreprises et établissements.

En 1945, 4 millions de salariés étaient syndiqués à la CGT.

Ce rapport de forces a permis d'imposer de grandes conquêtes sociales !

La CGT demeure le syndicat de référence, mais le rapport de forces actuel est insuffisant pour s'opposer aux mesures de régression sociale du patronat et du gouvernement (retraite, sécurité sociale, droit du travail...) et gagner de nouvelles avancées sociales.

Le montant de la cotisation mensuelle est égal à 1% de votre salaire net.

En fin d'année, vous recevrez un reçu syndical qui vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66 % de votre cotisation syndicale annuelle. La CGT privilégie ses syndiqués en terme d'information et de défense, ce qui est normal. Vous bénéficiez aussi d'un accès gratuit à notre association de consommateurs : INDECOSA-CGT et à nos services juridiques.

La faiblesse de la syndicalisation est préjudiciable aux salariés.

Pour la défense de
l'emploi, le respect
des droits et libertés,
le devenir de nos in-
dustries, il faut être
fort et indépendante.
actif et à l'initiative.

Syndiquez-vous à



Nom :

Prénom :

Adresse :

Souhaite ☐ entrer en contact avec la CGT ☐ se syndiquer

A remettre à un militant CGT ou à adresser à
FNIC CGT Case 429—263, rue de Paris—93514 Montreuil cedex
Tél. 01.48.18.80.36—Fax. 01.48.18.80.35
E-mail : fnic.cgt@cgt.fr

1 million d'adhérents pour la CGT

Le patronat lui est
organisé, syndiqué,
treprise.

Pour s'opposer et
obtenir des droits,
il ne faut pas res-
ter seul face à son
travail.

S'organiser



Se syndiquer à



pour gagner !

pour décider !